


### LEGENDE

- Trait de zonage
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Allée cavalière protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Parc protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Plans d'eau et mares protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- Plantation à créer
- Loi Barnier
- Nuisances sonores : Norme d'isolement acoustique à respecter sur la largeur de :
  - 100m pour l'A28
  - 100m pour la RD29
  - 30m pour la RD29 : PR7 + 200 à PR87 + 000
- Voie à desserte limitée (tracé indicatif)
- Zone inondable (tracé indicatif - Source : DDT 37)

### INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS

- Zones U (urbaines) :**
- UA : Zone urbaine centrale ancienne à vocation mixte
  - UB : Zone urbaine d'extension récente à vocation principale d'habitat
  - UBc : Secteur urbain d'extension récente comprenant une activité commerciale spécifique
  - UC : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
  - UCh : Secteur urbain mixte comprenant des activités économiques et de l'habitat
  - UL : Zone urbaine à vocation d'accueil des activités de loisirs et équipements publics
- Zones AU (à urbaniser) :**
- 1AUb : Zone d'urbanisation future à court terme correspondant à la ZAC du Cassantin comprenant 3 secteurs :
    - 1AUB1 : à destination d'activités logistiques et industrielles
    - 1AUBs : à destination d'activités de services
    - 1AUBx : à destination d'activités
  - 1AUc : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation économique
  - 1AUh : Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
  - 2AUh : Zone d'urbanisation future à long terme à vocation principale d'habitat
- Zones A (agricoles) :**
- A : Zone agricole
  - Ad : Secteur de diversification autorisant les changements de destination
  - Ah : Secteur d'habitat diffus
- Zones N (naturelles) :**
- N : Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère
  - Nc : Secteur d'activités de concassage
  - Nd : Secteur d'activités de compostage
  - Nh : Secteur d'habitat diffus
  - Nr : Secteur accueillant une activité d'hôtel-restaurant
  - Ns : Secteur naturel protégé accueillant une activité de services



### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'une voie d'accès	Commune
2	Création d'une liaison piétonne et vélos	Commune
<del>3</del>	<del>Aménagement d'un carrefour</del>	<del>Commune</del>
4	Création d'un chemin piétons et vélos	Commune
5	Extension de l'école	Commune
6	Intégration paysagère et création d'un cheminement	Commune
<del>7</del>	<del>Aménagement de stationnements</del>	<del>Commune</del>
<del>8</del>	<del>Création d'une voie d'accès</del>	<del>Commune</del>

[Chanceaux-sur-Choisille]

**PLU** MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT GRAPHIQUE  
 Plan de zonage N°2

Plan édité le 03/03/2020

at.u. Agence d'urbanisme et d'agglomération de Tours

Chanceaux-sur-Choisille

Tours Métropole Val de Loire